



FEB - 3 2015

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
et député de Westmount-Saint-Louis  
Cabinet du président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Je donne suite à votre correspondance du 4 novembre dernier, dont une copie m'a été transmise par le cabinet du Premier ministre, qui était accompagnée de la résolution adoptée le 30 octobre 2014 par l'Assemblée nationale du Québec concernant les obligations en matière de langues officielles du transporteur Air Canada. Veuillez excuser le retard avec lequel vous parvient la présente réponse.

J'ai pris bonne note du contenu de votre correspondance et je vous remercie de l'avoir transmise. Comme vous le savez, le récent jugement de la Cour suprême dans le cas *Air Canada c. Thibodeau* ne modifie en rien les obligations d'Air Canada d'offrir ses services dans les deux langues officielles en vertu de la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* et de la *Loi sur les langues officielles*. Le gouvernement du Canada respecte la décision de la Cour suprême et il s'attend à ce qu'Air Canada continue de respecter ses obligations en matière linguistique.

Le gouvernement fédéral est sensible aux questions de langues officielles et aux préoccupations soulevées par les citoyens et passagers du transporteur. Un mécanisme officiel de plainte auprès du Commissaire aux langues officielles permet à tout citoyen qui le souhaite de signaler une situation qu'il juge insatisfaisante. Le Commissaire aux langues officielles peut mener une enquête à la suite des plaintes qui lui sont formulées.

Canada <sup>11+1</sup>

---

Je vous remercie d'avoir porté à mon attention votre opinion au sujet de ce dossier important.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Lisa Raitt, C. P., députée  
Ministre des Transports

c.c. Cabinet du très honorable Stephen Harper, C.P., député  
Premier ministre